

CERTIFICAT MEDICAL :

A) Conformément aux articles L.231-2 et L.321-2-2 code du Sport, les personnes majeures qui demandent une licence, à l'exclusion des non-pratiquants (Licence Encadrement), doivent produire :

1) Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport, ou de l'Athlétisme, en compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Running :

2) Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport, ou de l'Athlétisme, pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin librement choisi, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins d'un an au moment de la prise de licence sur le SI-FFA .

B) Conformément aux dispositions des articles D.231-1-1 à D.231-1-4 du Code du Sport, dans le cas d'un renouvellement de licence par un licencié majeur, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre indication peut n'être exigée que tous les trois ans.

Pour cela, le licencié doit attester avoir répondu << **non** >> à l'ensemble des questions du questionnaire de santé prévu à l'article D.231-1-4 du code du sport. *Le contenu de ce questionnaire est reproduit en annexe .*

Le licencié atteste avoir rempli le questionnaire de santé soit en le remplissant en ligne, sur son espace personnel (SI-FFA - (n° de licence + mot de passe)), soit en retournant au club une version papier du Questionnaire de santé.

C) Conformément aux dispositions de l'article D232-1-4-1 du code du sport, dans le cas d'une première prise de licence ou d'un renouvellement de licence par un mineur, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication n'est pas exigée.

Pour cela , le titulaire de l'autorité parentale doit attester avoir répondu, en compagnie du licencié mineur, << **non** >> à l'ensemble des questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur prévu à l'article D.231-1-4-1 du code du Sport. *Le contenu de ce questionnaire est reproduit en annexe.*

Le titulaire de l'autorité parentale atteste avoir rempli le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, soit en le remplissant en ligne, soit sur l'espace personnel du sportif mineur, soit en retournant au Club une version papier du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.